



Déclaration d'accident

Pour déclarer un accident au sein de la FFHB, suivez ces étapes.

- Prévenez immédiatement l'entraîneur ou le coach de la blessure.
- Déclarez l'accident à l'assurance de la FFHB en utilisant le lien suivant, dans un délai de 3 jours. Vous aurez besoin de votre type de licence et numéro de licence fédérale (que vous trouverez dans l'email de qualification de votre licence).

Fédération française de handball : Déclaration personne physique

- Assurez-vous d'inclure tous les documents nécessaires, y compris un certificat médical détaillé si nécessaire.
- La déclaration doit préciser la date et les circonstances de l'accident, ainsi que la date d'hospitalisation éventuelle.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre entraîneur ou le secrétariat du club usjhandball.secretariat@gmail.com.